

Commune de Jongny



Votation communale du 14 juin 2026

Référendum contre la décision du Conseil communal
du 19 novembre 2025 acceptant la construction d'un
bâtiment pré et parascolaire d'un montant de
CHF 12'500'000.-.

(Préavis municipal n° 13/2025)

Sommaire

Objet du vote	page 5
Résumé du préavis n° 13/2025 de la Municipalité de Jongny, accepté par le Conseil communal dans sa séance du 19 novembre 2025	pages 6-9
Arguments de l'Association « Sauvons notre collège 1984 » (en faveur du NON)	page 10
Arguments de la Municipalité de Jongny (en faveur du OUI)	page 11

Objet du vote

Votation communale du 14 juin 2026 relative à la décision du Conseil communal du 19 novembre 2025 (Préavis n° 13/2025 de la Municipalité) :

- 1. d'autoriser la Municipalité à procéder à la construction du bâtiment pré et parascolaire ;**
- 2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 12'500'00.00 à cet effet ;**
- 3. de financer les dépenses d'investissement non couvertes par la marge d'autofinancement par un emprunt non affecté ;**
- 4. d'autoriser la Municipalité à prélever durant 30 ans l'intégralité non réservée du fonds de réserve pour investissement futurs (compte n° 2930.02) ;**

Cette décision a été prise par le Conseil communal par une majorité de 28 voix contre 11 (et 3 abstentions). Ce dernier a ensuite décidé de soumettre cette décision au corps électoral par la voie d'un référendum spontané en vertu des articles 160 et suivants de la loi du 5 octobre 2021 sur l'exercice des droits politiques (LEDP). Les membres du corps électoral de Jongny sont donc appelés à voter.

La question à laquelle vous devez répondre :

Acceptez-vous le projet de construction d'un bâtiment pré et parascolaire à Jongny pour un montant de CHF 12'500'000.-, (préavis 13/2025) ?

Objet du vote

Préavis n° 13/2025 de la Municipalité de Jongny, accepté par le Conseil communal dans sa séance du 19 novembre 2025

Les citoyens et citoyennes jongnysois sont appelés à se prononcer sur l'acceptation du préavis n° 13/2025 portant sur une demande de crédit d'un montant de CHF 12'500'000.- pour la construction d'un bâtiment pré et parascolaire.

Contexte et besoins identifiés

La Commune de Jongny fait face depuis plusieurs années à une augmentation démographique et une demande croissante en matière d'accueil préscolaire, parascolaire et scolaire. Les places disponibles en structures d'accueil préscolaire (SAP) et parascolaire (UAPE) sont insuffisantes, ce qui complique l'organisation familiale et génère des listes d'attente.

La structure parascolaire, située au sous-sol de la salle polyvalente, a été conçue comme une solution provisoire et ne répond plus aux besoins ni aux normes actuelles.

Par ailleurs, le cadre légal cantonal a évolué, avec l'entrée en vigueur de la loi vaudoise sur l'accueil de jour des enfants au 1er janvier 2018, renforçant les exigences en matière d'infrastructures adaptées.

Historique du projet

- 2008 - 2009 : mise en place d'une structure d'accueil intercommunale ; utilisation de locaux provisoires à Jongny.
- 2015 : refus d'un premier projet de construction par le Conseil communal.
- 28.10.2020 : adoption par le Conseil communal du plan d'affectation « Collèges de Jongny ».
- 12.10.2022 : acceptation d'un crédit d'étude de CHF 1,1 million, incluant l'organisation d'un concours.

- 2023 : désignation du projet lauréat à l'issue d'un concours conforme aux normes SIA. Le jury pluridisciplinaire était composé d'élus, de professionnels : en urbanisme, en architecture, architecture paysagère ainsi que de professionnels de l'accueil de jour et de l'enseignement avec voix consultative.
- 2023 - 2025 : Etude du projet, accompagné par un bureau d'aide à la maîtrise d'ouvrage (BAMO) et consolidation des coûts.
- 17.09.2025 - 16.10.2025 : Mise à l'enquête publique.

Description du projet

Le projet prévoit la construction d'un bâtiment unique de quatre niveaux, implanté sur la parcelle n° 4, à l'angle du chemin de la Poste et du chemin de la Fontaine. Ce projet implique la démolition du collège 1984 ainsi que la maison villageoise située sur le site.

Le programme comprend notamment :

- 6 salles de classe et 2 salles de dégagement modulables en 1 salle de classe ;
- une UAPE de 120 places pouvant accueillir jusqu'à 144 enfants ;
- une structure d'accueil préscolaire (SAP) de 44 places, avec accès indépendant ;
- une cuisine professionnelle ;
- une salle de rythmique ;
- une salle des maîtres ;
- des espaces mutualisés (hall, locaux polyvalents).

Le bâtiment est implanté de manière à s'adapter à la pente naturelle du terrain permettant un accès de plain-pied aux différentes affectations prévues.

Le projet intègre également des mesures en faveur de la durabilité, telles que des panneaux photovoltaïques, un chauffage géothermique et une ventilation naturelle. Il vise à la préservation du sol en minimisant son imperméabilisation en concentrant le projet sur un seul bâti plutôt que plusieurs édifices distincts.

Le jury a accordé une importance particulière à la qualité architecturale du projet, à leur fonctionnalité, à leur intégration dans l'environnement et à leur respect des contraintes budgétaires et environnementales.

Ce projet particulièrement novateur et respectueux de l'environnement, a su séduire le jury par son esthétisme, sa fonctionnalité et sa capacité à créer un espace accueillant et stimulant pour les enfants tout en respectant le programme contraignant exigé.

Procédure et concertation

Le projet a été élaboré en concertation avec :

- les services cantonaux compétents (enseignement, accueil de jour, sport) ;
- les utilisateurs futurs (direction d'école, enseignants, responsables de l'accueil de jour) ;
- les services communaux.

Calendrier prévisionnel

Sous réserve de l'obtention du permis de construire :

- Appels d'offres complémentaires
- Travaux : durée estimée à 24 mois
- Mise en exploitation : automne 2029

Coûts et financement

Le crédit demandé de CHF 12,5 millions couvre l'ensemble des coûts liés à la réalisation du projet : travaux, honoraires, équipements, aménagements extérieurs, frais annexes, provisions pour imprévus et TVA.

Le projet figure au plan des investissements 2025-2029 à hauteur de CHF 10 millions.

Le crédit d'étude déjà engagé (CHF 1,1 million) n'est pas compris dans le montant soumis au vote.

Conséquences financières

- L'investissement sera amorti sur 30 ans, conformément au modèle comptable harmonisé (MCH2).
- Les loyers facturés à l'Association intercommunale Enfance et Jeunesse du Cercle de Corsier sont destinés à couvrir les charges d'exploitation et l'amortissement.
- La charge financière théorique liée aux intérêts est estimée sur la base d'un taux de 1 %.
- L'investissement à hauteur de CHF 12,5 millions respecte le plafond d'endettement communal, tel qu'adopté par le Conseil communal pour la législature en cours.

Arguments de l'Association « Sauvons notre collège 1984 » (en faveur du NON)

Le projet d'une UAPE et d'une garderie à CHF 9 millions, unanimement soutenu par le conseil communal est devenu aujourd'hui le projet de construction d'une UAPE, d'une garderie et d'une nouvelle école à CHF 14.6 millions impliquant la démolition du collège 84. Ce changement de cap et ses conséquences financières ont fortement contribué au large soutien (85%) du Conseil communal au référendum spontané.

Le collège 84 est fonctionnel, sain et ne nécessite pas d'obligation de rénovation lourde : le remplacement des fenêtres et verrières permettrait d'améliorer son bilan énergétique.

Aucun risque lié à l'amiante n'existe tant qu'il n'y a pas de démolition.

Un large panel d'enseignants, parents et anciens élus s'oppose à sa démolition.

L'environnement scolaire se dégraderait durant 2 ans compte tenu de la proximité immédiate du chantier, avec bruit, poussière et enjeux de sécurité. Sans démolition, ces nuisances seraient fortement réduites. L'UAPE actuelle n'est pas menacée : le canton a confirmé par écrit que son autorisation peut être renouvelée en cas de retard.

Les prévisions fédérales annoncent une baisse d'environ 7% des élèves dès 2027.

En acceptant la démolition du collège 84, la dette communale dépassera alors CHF 24 millions, soit plus de CHF 12'000 par habitant, 5 fois la moyenne vaudoise (sans Lausanne). Un tel niveau bloquerait des travaux pourtant indispensables voire obligatoires comme la mise en conformité des arrêts de bus, ainsi que la réfection des canalisations et du chemin de la Tuilière.

Afin d'assurer l'équilibre budgétaire, une hausse d'impôts pouvant aller jusqu'à 9 pts est probable, avec risque de départs de contribuables et baisse du pouvoir d'achat. Plus de CHF 4 millions pourraient être économisés si la composante scolaire est retirée du projet. Nous demandons :

- de construire rapidement l'UAPE et la garderie
- de maintenir le collège 84
- de protéger les enfants et leur environnement scolaire
- de préserver les finances communales.

NON

L'Association « Sauvons notre collège 1984 » vous recommande de refuser l'octroi d'un crédit pour la construction d'un bâtiment pré et parascolaire selon le préavis Municipal No 13/2025 et de voter NON le 14 juin prochain.

Arguments de la Municipalité (en faveur du OUI)

La Commune de Jongny est aujourd'hui confrontée à une évolution réelle des besoins en matière d'infrastructures scolaires et d'accueil de jour. Les structures actuellement utilisées atteignent leurs limites et certaines ont été mises en place à titre provisoire. **Elles ne correspondent plus aux exigences actuelles ni aux attentes des familles.**

Le projet soumis au vote vise à apporter une réponse durable à cette situation en réalisant un bâtiment **adapté aux besoins présents et futurs de la commune**. Sa réalisation permettra notamment :

- ✓ de disposer d'infrastructures scolaires et parascolaires conformes aux normes actuelles ;
- ✓ d'augmenter les capacités d'accueil pour répondre aux besoins des familles ;
- ✓ de regrouper sur un même site les activités scolaires et d'accueil de jour, améliorant la sécurité et l'organisation ;
- ✓ de remplacer un bâtiment construit en 1984 devenu inadapté aux exigences actuelles ;
- ✓ d'offrir des locaux fonctionnels et durables pour les prochaines décennies ;
- ✓ de réaliser un chauffage par sonde géothermique qui pourrait à terme être mutualisé à d'autres bâtiments communaux ;
- ✓ de conserver une surface verte non bâtie maximale destinée au public.

Le crédit demandé s'inscrit dans la planification financière communale et **respecte le cadre d'endettement fixé pour la législature**. L'investissement sera amorti sur le long terme, **conformément aux pratiques usuelles des collectivités publiques**, permettant une répartition maîtrisée de la charge financière dans le temps.

Refuser ce projet ne supprimerait pas les besoins existants, mais conduirait à maintenir des infrastructures devenues insuffisantes et à reporter un investissement qui devra, à terme, être réalisé. Une telle décision entraînerait la poursuite de solutions provisoires et des coûts d'entretien ou d'adaptation supplémentaires, **sans apporter de réponse immédiate et durable**.

Par cet investissement, Jongny prépare son avenir avec des infrastructures adaptées et une gestion financière maîtrisée.

OUI

La Municipalité et le Conseil communal vous recommandent d'accepter la construction d'un bâtiment pré et parascolaire d'un montant de CHF 12'500'000.- selon le préavis Municipal No 13/2025 et de voter OUI le 14 juin prochain.

OUI La Municipalité et le Conseil communal vous recommandent d'accepter la construction d'un bâtiment pré et parascolaire d'un montant de CHF 12'500'000.-.

Le préavis n° 13/2025 de la Municipalité ainsi que les rapports de la commission des finances, de la commission ad'hoc et de minorité de la commission ad'hoc sont disponibles sur le site internet communal ou auprès de l'administration communale (021 921 57 69, info@jongny.ch). Accès au site : <https://jongny.ch/vie-locale/asicc/ecole> ou via ce QR-code :

